



Rupture Conventionnelle

Par toto3464

Bonjour,

Actuellement en arrêt de travail depuis le 03 août qui se fini le 31 août inclus j'ai fais une demande de rupture conventionnelle à mon patron, j'ai un entretiens avec celui-ci le 31 août pour trouver un accord. Ma question est de savoir si je peux faire une prolongation de mon arrêt de travail pendant les 15 jours de rétractation et les 15 jours d'homologation de la rupture conventionnelle ? Merci pour votre réponse.

Par janus2

Ma question est de savoir si je peux faire une prolongation de mon arrêt de travail pendant les 15 jours de rétractation et les 15 jours d'homologation de la rupture conventionnelle ?

Bonjour,

Normalement, il n'y a qu'un médecin qui puisse vous prescrire un arrêt de travail...

Par toto3464

Bonjour Janus2,

Merci avant tout de ta réponse. Mon médecin traitant n'est pas contre un renouvellement en soit étant donné qu'il connaît ma situation professionnelle. Mais avant de faire ce renouvellement et de cet entretien qui aura lieu et supposons qu'un accord est trouvé entre les deux parties le 31. Suis-je obligé de repartir travailler (ce en quoi cela peut mal tourner à tout moment) ou toujours être en arrêt de travail pendant les 15 jours de rétraction et les 15 jours d'homologation ou c'est interdit ? Merci

Par janus2

Bonjour,

Je vous propose ce dossier :

[url=https://www.legalplace.fr/guides/rupture-conventionnelle-arret-maladie/]https://www.legalplace.fr/guides/rupture-conventionnelle-arret-maladie[/url]

Par nate9595

L'indemnité de licenciement dans le cadre d'une rupture conventionnelle ne peut être inférieure à l'indemnité légale ou, si elle est plus favorable à celle prévue par la convention collective.

[url=http://eagle-rocket.fr/]cabinet de recrutement commercial[/url]

Par janus2

bonjour nate9595,
Quel rapport avec la question qui ne porte pas sur l'indemnité ?

Par Emma_martin

Bonjour,
Merci beaucoup pour les détails sur la rupture conventionnelle arrêt maladie.

[url=https://balencio.com/]balencio.com[/url]

Par ESP

A NATE 9595,
Merci d'interrompre vos intervention dissimulant à chaque fois une publicité pour un site .
Par ailleurs, vous voudrez bien modifier ce que vous avez déjà posté.